Comité Technique du 11 mars 2020

Secrétaire : Maire-Annick BENATRE Secrétaire Adjoint : CFDT, Natacha ORIAL

1 INTRODUCTION

2.B - Evolution de la stratégie concernant l'apprentissage (Avis)

Intervention UNSA:

Merci pour cette présentation très claire et très complémentaire au dossier. C'est vrai que la prise en charge par le CNFPT d'une partie des coûts de l'apprentissage a été actée tardivement. Cette mesure est répercutée dans la proposition qui nous est soumise, et l'UNSA le regrette. Car au titre de l'année 2020, en signe de solidarité vis-à-vis des collectivités impactées par le COVID, le CNFPT a effectué un abattement équivalent à deux mois de cotisations qui lui sont dues. L'économie générée pour NM et la VdN, de plus de 273 000 € aurait pu être affectée à l'apprentissage pour 2021 afin de répondre en totalité à la demande des directions et ainsi remplir l'objectif politique de favoriser l'insertion des jeunes. Sur la conservation de ces apprentis, que l'on sait difficile, il faut réfléchir à des modalités pour les aider à préparer les concours, sur une année de contrat à l'issue de leur apprentissage comme nous l'avons dit lors du CHSCT. Quant au référentiel métier du CNFPT, il évolue et il ne faut pas hésiter à faire remonter ces demandes. Partage avis sur que l'apprentissage puisse être ouvert à des personnes plus âgées.

Vote UNSA: Favorable

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Abst.	Fav.	Fav.	Déf.	Fav.

2.C – Plan de formation 2021 (Avis)

Intervention UNSA: En lien avec le point précédent, il aurait pu être mentionné que le montant de 2020 a fait l'objet d'un dégrèvement de deux mois par le CNFPT.

Par ailleurs, nous sommes en négociation du plan d'action égalité professionnelle et nous notons une évolution de l'enveloppe budgétaire sur les questions de d'égalité au travail, diversité, mixité, prévention des agissements sexistes et violences sexuelles au travail, handicap, enjeux LGBT. Difficile de dire ce que cela recouvre exactement et nous aurons sans doute connaissance prochainement des choix des formations et des directions visées.

Enfin, nous souhaitons mettre au débat la question de l'inscription aux formations via un outil informatique (NEEVA). Comme pour les réponses aux appels à candidature, nous souhaitons avoir des éclaircissements sur les obligations : toute candidature, et à terme toute demande de formation, devront-elles être dématérialisées pour être recevables ? Nous avions eu un engagement de Mme Lefranc sur les candidatures, mais il semble qu'il n'est plus fait mention nulle part de la possibilité d'adresser un courrier papier. Cela nous inquiète grandement pour les agents qui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique ou qui n'ont pas le matériel leur permettant la dématérialisation. Nous ne voulons pas d'un système qui pénalise une partie des effectifs, tant sur les candidatures que sur les formations.

Vote UNSA: Abstention

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Abst.	Fav.	Abst.	Abst.	Fav.

2.D – Application du forfait mobilité durable (Avis)

Intervention UNSA: Il s'agit d'appliquer le décret du 9 décembre. C'est vrai qu'il était attendu depuis le CSFPT de juillet et qu'il a mis du temps à être publié. Et ce n'est pas faute d'avoir relancé! Ce que nous regrettons sur ce texte c'est le fait que les agents qui utilisaient leur vélo et les transports collectifs ne pourront plus percevoir une indemnité kilométrique vélo puisque le cumul n'est pas possible. Nous en regrettons le montant, fixé à 200 euros pour la fonction publique, là où il est passé à 500 euros pour les salariés du privé. Ce sont nos regrets pour les dispositions nationales.

Pour les dispositions locales sur lesquelles nous avons à nous prononcer, nous regrettons que ce « forfait » ne vienne pas alléger les procédures internes, que nous évoquons par ailleurs dans le cadre des négociations 1607 heures : les agents devront continuer à renseigner tous les mois en edémarches les jours où ils ont fait du vélo, pour que la collectivité s'assure qu'ils ont bien atteint les 100 jours prévus par l'arrêté du 9 mai. Pourtant, l'article 4 du décret mentionne assez simplement les choses : « Le bénéfice du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé ». La déclaration sur l'honneur aurait dû suffire car avez-vous mesuré le temps (et donc le coût) que prend chaque mois pour un agent cette déclaration ?

Dans la mesure où ce décret ne permet pas le cumul avec la participation employeur à l'abonnement de transport collectif ou de location de vélo, il n'y a bien qu'un piéton sans vélo qui pourrait triché! L'UNSA prône la simplification administrative. Mesdames et Messieurs les élus, soyez audacieux, faites confiance aux agents et faites faire des économies à la collectivité tant du côté des déclarants que du côté des services RH.

Enfin, pour la disposition permettant le versement du forfait au conducteur proposant le covoiturage, nous demandons à étudier quels seraient les dispositifs internes permettant une application aux agents concernés dès 2021 qui réaliseront leurs 100 jours juste avant la fin de l'année, comme nous l'expliquions en prépa CT.

Vote UNSA: Abstention

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Abst.	Pour.	Abst.	Déf.	Abst.

2.E – Modalités RH dans le cadre de la gestion de crise Covid (Avis)

Intervention UNSA:

L'UNSA est satisfaite des propositions de ce dossier, qui sont des mesures soit de bon sens, soit plutôt bienveillantes comme celle portant sur le maintien des congés 2020 non posés pour les agents en ASA pour des questions de pathologie à risque. L'UNSA est satisfaite que le plafond exceptionnel des CET à 70 jours soit appliqué. Pour ce qui est des congés 2020 non pris, nous sommes satisfaits que les modalités de report ne s'appliquent pas qu'aux agents qui étaient en PCA, et que vous ayez entendu nos craintes au dernier CT.

Vote UNSA: Favorable

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Fav.	Fav.	Fav.	Abst.	Fav.

3 DIRECTION GENERALE DES SERVICES

3.A – Département RH – Direction ARH : évolution de l'organisation du service gestion individuelle (Avis)

Intervention UNSA: Nous l'avons dit lundi, l'UNSA mesure bien l'importante charge de travail des collègues des services en charge des ressources humaines. Les évolutions règlementaires qui s'enchaînent sans grand délai d'application, les évolutions des effectifs liées à la démographie, le déploiement d'un nouveau SIRH, augmentent la charge de travail de manière mathématique. C'est pour cela que l'UNSA souhaite que l'on s'interroge sur les procédures internes, comme sur le déclaratif mensuel pour le forfait mobilité durable évoqué précédemment. Est-il utile et économique de maintenir des procédures chronophages. Et des exemples comme ceux-là, nous en avons quelques-uns. Pour autant, nous avons cette impression que les services RH sont souvent comme les cordonniers : les plus mal-chaussés et nous sommes satisfaits que l'organisation soit requestionnée. C'était d'ailleurs le sens de notre vote défavorable sur le dossier de la DG Ressources à l'automne dernier puisque, alors qu'il y a des besoins, des attentes des agents, rien n'annonçait des évolutions rapides. On va dire que c'est un premier pas. L'UNSA, comme les autres organisations syndicales, s'interroge cependant sur la création de seulement deux postes. Autant dire... pas grand-chose. Le département RH ne doit pas s'interdire de réajuster ses effectifs dès que les besoins sont constatés. Car les services RH étant au service des agents et des services, on ne peut les maintenir en tension. La meilleure preuve des difficultés, c'est qu'ils ont beaucoup de mal à recruter... Notre vote est un vote d'encouragement à poursuivre dans cette voie.

Vote UNSA: Favorable

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Déf.	Fav.	Fav.	Abst.	Fav.

3.B – Département Finances Marchés, Performance : rattachement de la direction juridique et assurances et évolution de la cellule de gestion DFMP (Avis)

Intervention UNSA: C'est le type de dossier qui nous oblige à un travail d'historiens! L'UNSA avait, au CT de juin 2014, interrogé sur la pertinence du nouveau rattachement de la direction juridique, compte tenu des étroites relations avec les autres directions de l'ex.DGFG. Il s'agit donc d'un retour à une cohérence organisationnelle. Dont acte.

Vote UNSA: Favorable

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Fav.	Fav.	Fav.	Fav.	Fav.

4 DG SANTÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

4.A - DG Santé Transition Écologique : déclinaison organisationnelle de la DATE –adaptation des moyens (Avis)

Intervention UNSA:

Que dire de plus par rapport à l'intervention de la cgt... qu'on continue... que les alertes ne servent à rien : on déroule, on déroule. En janvier, des principes sont posés. En mars, on revient dessus par petites touches. Comme si on naviguait à vue, qu'on ne savait pas trop comment construire les choses, dès lors que la structure est artificielle.

Pendant ce temps-là, nombre d'agents sont en grand mal-être, en rupture même, et cela n'est toujours pas pris en compte : ils continuent de ne pas avoir toutes les informations, où alors ils les ont à la dernière minute, et ce dossier n'évoque pas tout ! Ils sont inquiets pour eux-mêmes et inquiets pour les missions qui pourraient être abandonnées. Pour votre information, les agents attendent des excuses sur la méthode déployée et attendent comme le disait Johan d'être écouté. Bref, même pas envie d'en dire plus. Trop c'est trop.

Vote UNSA: Défavorable

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Abst.	Abst.	Déf.	abst.	abst.

5 DG DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE, EMPLOI, INNOVATION, EUROPE ET INTERNATIONAL

5.A – DGERI: déclinaison organisationnelle (Phase 2) (Avis)

Courrier intersyndical + SUSPENSION de séance en intersyndicale pour redemander le retrait du dossier ou de la partie du dossier qui concerne les assistantes.

Après suspension de séance des élus et de l'administration, le dossier est maintenu, avec date au 1er mai pour les assistantes de manière à leur laisser le temps de...

Un autre dossier au CT du 27 mai sera l'occasion de faire le bilan.

Demande que les assistantes soient dans la démarche DOM. Et demande d'un poste supplémentaire.

Vote UNSA: Défavorable

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Déf.	Déf.	Déf.	Déf.	Déf.

[→] Vote unanimement défavorable

6 DG DÉLÉGUÉE À LA FABRIQUE DE LA VILLE ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

6.A – DGD – Fabrique de la ville écologique et solidaire – déclinaison organisationnelle de la Direction de l'Espace Public (Avis)

Intervention UNSA:

Nous vous remercions de votre présentation. Pour l'articulation du contenu du dossier avec l'organigramme annexé, il nous semble que les missions liées au pôle réseaux énergie n'est pas suffisamment évoqué dans les trois grandes missions présentées au contexte : le retrouve-t-on intégré au pilotage des grands projets d'aménagements et d'infrastructures ? Sur l'organigramme, le niveau de fonctionnalité de responsable de ce pôle est-il le bon ?

Sur les enjeux de la transition écologique, cela renvoie au dossier de la DATE. Au niveau de la DEP, vous êtes dans l'opérationnel et donc dans le concret : vos projets pourront être dupliqués car vous avez l'expertise. Reste à connaître la coordination, l'animation du réseau avec la DATE, ce qui à ce jour n'est pas encore très clair... Compte tenu de ce contexte et de ces liens, vous aurez -à notre sens- matière à interroger favorablement le niveau de fonctionnalité de vos collaborateurs.

Nous profitons de ce dossier pour évoquer un point dans le cadre des réorganisations et l'arrivée de nouveaux agents : le télétravail ne la facilite pas et d'une manière générale, il faudrait passer le message aux directions qu'elles prévoient des temps de départ et des temps d'accueil, qui seraient sans doute faits si nous n'étions pas en crise sanitaire.

Vote UNSA: Favorable

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Abst.	Abst.	Fav.	Abst.	Fav.

6.B – SEVE : projet de direction → Evolution de l'organisation (phase 2) (Avis)

Intervention UNSA:

C'est la deuxième phase de la réorganisation du SEVE. Il s'agit ici de décliner l'organisation générale vue en CT du 12 janvier dernier et qui prévoit la création nette de postes de cat. A, B et C (5 postes à chaque fois, ce qui ne fait pas la même proportion). On ouvre au recrutement de plus de cadres, mais il y a difficulté à recruter. A la suite de la phase 1, les premiers constats des agents nous inquiètent un peu : aujourd'hui, il n'est plus prévu de temps de partage des connaissances avec les agents de terrain avant prise de décision. Cela engendre des erreurs de choix et c'est regrettable de ne pas tenir compte de leurs expériences car cela a un coût. Les collègues s'interrogent par conséquent sur la prise en compte de l'étude du Cabinet DURON qui préconisait justement d'exploiter les compétences internes, ce qui se pratiquait jusqu'à maintenant.

Aussi, sur ce dossier qui est la déclinaison du précédent, nous ne nous y opposerons pas, mais nous vous demandons de bien regarder cela de près pour la suite et nous tenions à ce que cela soit mentionné dans le PV de ce CT comme point d'alerte.

Pouvez-vous par ailleurs nous indiquer le nombre d'AM sur les effectifs de cat. C?

Vote UNSA: Favorable

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Fav.	Fav.	Fav.	Abst.	Fav.

7 DG TERRITOIRES PROXIMITÉ DÉCHETS SÉCURITÉ

7.B - Pôle Nantes Ouest - CT de Janvraie : adaptation de l'organisation (Avis)

Intervention UNSA: Nous avons formulé des remarques en CHSCT sur la partie conditions de travail. Sur la partie technique et organisationnelle il y a pour l'UNSA des choses intéressantes et nous n'aurons pas le même vote en CT qu'en CHSCT. L'UNSA est notamment satisfaite que les agents quittent le site de la Morrhonnière, qui est vétuste voire insalubre, et nous voterons donc favorablement.

Vote UNSA: Favorable (vote CHSCT: abstention)

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Déf.	Abst.	Fav.	Déf.	Abst.

7.C – Pôle Erdre et Cens - Service GEP : ajustement des horaires de travail des équipes de régie sur le CT d'Orvault (Avis)

Intervention UNSA: Comme nous l'avons dit en CHSCT [nous avions fait les remarques l'an dernier en CT], l'UNSA est satisfaite que tout le monde s'y retrouve : c'est une décision favorable autant pour les agents que pour la direction.

Vote UNSA: Favorable

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Fav.	Fav.	Fav.	Fav.	Fav.

→ Unanimité

7.D – Direction des déchets – service déchetterie et réemploi : mise en place d'une astreinte décisionnelle (Avis)

Intervention UNSA: Il s'agit de reconnaître et normaliser une situation existante et c'est une bonne chose. Nous vous remercions d'avoir réajusté le dossier à la suite de nos questionnements. Nous demandons un bilan à un an pour faire le point sur la notion d'astreinte décisionnelle. Et à notre sens, les interventions pour 60 heures par an, à répartir sur les six agents, n'entrent pas dans le champ des astreintes décisionnelles, mais plutôt de la « permanence ». Enfin, les agents des déchèteries et éco-points sont-ils informés de ce nouveau dispositif qui inclut un temps dédié de contrôle ?

Vote UNSA: Favorable

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Fav.	Fav.	Fav.	Abst.	Fav.

8 DG DÉLÉGUÉE COHÉSION SOCIALE

l'organisation : organisation cible (Phase 1) (Avis)

Intervention UNSA: Malheureusement, du fait de la crise économique, les missions sont en augmentation. Nous sommes donc satisfaits qu'il y ait des créations de postes. Veiller au bien être des agents, c'est aussi permettre de rendre un service de qualité, surtout dans un secteur où les agents côtoient « la misère », c'est important d'être bien et d'être dans des conditions de travail les meilleures possible. Si la situation économique devait encore se dégrader, nous espérons que la collectivité saura s'adapter pour les collègues afin qu'ils n'aient pas une charge de travail trop conséquente.

Vote UNSA: Abstention.

CGT	CFDT	UNSA	FO	CFTC
Déf.	Abst.	Abst.	Abst.	Fav.